

Edito

Merci qui ?

Et maintenant c'est au tour du Sénat d'assister, impuissant, à l'entrée de deux élus FN dans son assemblée. Y a pas à dire, le gouvernement socialiste aura fait le maximum dans la montée en puissance du mouvement de la Haine. Ah non, c'est vrai, on n'a pas le droit de dire ça. Bien sûr qu'il n'y est pour rien le Gouvernement. C'est la faute à la crise, bien évidemment. Et si le nombre de chômeurs ne cesse de grimper, c'est à cause de la crise aussi. Le pouvoir d'achat qui diminue en même temps que les dividendes des actionnaires augmentent ? Rien à voir avec les millions d'euros de cadeaux faits aux entreprises en 2 ans de présidence Hollande sans aucune contrepartie en terme d'emplois. L'ennemi juré, désigné comme tel durant la campagne présidentielle par un candidat déterminé, devenu l'ami de 30 ans pour lequel on est prêt à (presque) toutes les compromissions ? Juste le signe que les Français n'ont pas compris : tout ce qu'on fait, c'est pour leur bien. Forcément. Les propos d'un encore alors ministre de l'intérieur, stigmatisant une partie de la population ? Ceux qui ne cessent de pointer du doigt les vilains fraudeurs aux prestations sociales alors même que la fraude aux cotisations sociales (donc imputable aux patrons) est 8 fois plus importante ? Les élus de la République qui oublient de payer, pêle-mêle, le loyer, l'électricité, le kiné... ou leurs impôts alors que dans le même temps ils réclament aux Français de se serrer toujours plus la ceinture ? C'est un peu tout cela à la fois, les promesses non tenues, les mensonges, les hypocrisies, les passe-droits... qui jettent une partie de plus en plus grande de la population dans les griffes du parti de Marine. Alors merci qui ?

Conseils municipal : les droits de l'opposition méprisés

C'est jeudi et vendredi dernier, que se sont tenus les conseils : municipal de Calais et d'agglomération, l'occasion pour les élus communistes et républicains et du Front de gauche de se faire entendre.

Conseil Municipal de Calais

Après, comme à l'accoutumé, un long discours introductif de Natacha Bouchart (dont on se demande si elle ne chercherait pas à endormir son auditoire) vint l'examen des nombreuses délibérations à l'ordre du jour.

Première délibération, la prise en compte par le conseil de Calais du compte rendu d'activité de la communauté d'agglomération du Calaisis. Un dossier qui fit dire à Jacky Hénin que nous aurions probablement à reparler à l'avenir des finances de la communauté, celles-ci pouvant avoir un impact sur les finances de la ville. En effet, avec une trésorerie particulièrement tendue et un recours à l'imposition locale en constante augmentation (13 millions d'euros désormais prélevés sur les contribuables), viendra le temps où les nouveaux projets (on pense notamment au Palais des Congrès) pourraient faire diminuer les dotations effectuées aux communes par la CAC. Une réalité qui se traduirait par l'augmentation des impôts ville.

Diverses délibérations suivent, dont celle sur le compte rendu de la gestion de la Société des Eaux. Une délibération qui nous rappelle que le prix de l'eau est inférieur à Calais au prix moyen départemental, ce qui n'em-



La diminution de la taxe sur les ordures ménagères découle d'une augmentation des recettes.

pêche pas la Société des Eaux de faire (après avoir rémunéré son siège rubis sur l'ongle) un bénéfice net de 4,2%.

C'est alors le tour de la délibération concernant l'approbation des comptes du service de la collecte des déchets. L'occasion pour Jacky Hénin de rappeler que sa proposition de diminuer la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères était sensée puisque le résultat se traduit par des recettes supérieures de 1 100 000 euros aux dépenses. Une déclaration qui fit bondir Natacha Bouchart qui demanda à l'ancien maire pourquoi il ne l'avait pas fait quand il était en poste. Peut-être tout simplement parce que les recettes ont augmenté fortement sous l'ère Bouchart, amenant l'actuel résultat (il suffit de reprendre les chiffres année après année). Mais il

est vrai que les chiffres ne semblent pas être le fort de madame Bouchart. Le sujet suivant fut consacré à l'adoption du plan climat énergie territorial. Une délibération qui fit l'objet de remarques positives de la part de vos élus. Des propos que vous pouvez retrouver sur notre site.

Quelques délibérations étaient rapidement examinées avant que ne vienne le dossier concernant l'aménagement d'une piste de BMX au Courgain-Est. L'occasion pour l'ancien maire de rappeler un vieux projet (il devrait être réalisé depuis presque 5 ans), et de rappeler l'engagement de Jean Hénard sur la question. Un dossier sur lequel l'opposition se fit préciser que tous les jeunes Calaisiens pourraient bien être utilisateurs et pas seulement les compétiteurs.

14 délibérations plus tard, vint la délibération spécifiant les droits de l'opposition à s'exprimer dans le bulletin municipal. Une grande générosité: 300 signes par élus.

Si la délibération respecte la loi, il semble bien que l'interprétation réalisée jusqu'ici soit inappropriée. En effet, il est laissé au groupe majoritaire, un espace égal à celui de l'opposition alors que la loi ne prévoit pas cela du tout. La loi déclare : Le droit d'expression de l'opposition, dans les bulletins d'information d'une collectivité, permet d'assurer aux habitants une information pluraliste. L'article L. 2121-27-1 du CGCT mentionne qu'ont droit à une tribune « les conseillers n'appartenant pas à la majo-

Suite p 2

Le dessin



A lire

A retrouver sur le blog (www.leruse.fr), un article de Marianne sur les chiens de Sarko qui s'en sont pris au mobilier national... « Qui va payer pour les chiens de Nicolas Sarkozy » et, rien à voir, un autre intitulé « Hausse des inégalités : si même Wall Street s'inquiète ! » où on nous explique que selon étude rendue publique par une grande banque américaine, pour relancer la croissance il faut... augmenter les salaires... Alléluia !

On le note

Après des vacances bien méritées, l'équipe du Rusé est de retour... Vous pouvez donc reprendre vos bonnes habitudes en passant à l'Atelier.

L'occasion d'échanger sur l'actualité calaisienne, de faire un petit bonjour aux copains, de boire un petit café...

Et bien sûr très vite nous vous communiquerons le calendrier des soirées d'ores et déjà programmées.

Aménagement du territoire

Adévia ou Territoires 62

Jeudi 25 septembre, l'agglomération devait de nouveau aborder des délibérations relatives à la société d'économie mixte du Pas de Calais : Territoire 62 (ex-Adévia). Un aménageur qui est passé par une période de grande tourmente, et pour lequel Jacky Hénin avait sollicité du président Blet davantage d'informations. Sans retour aucun.

La première délibération du conseil relative à la prise en compte d'un rapport de la chambre régionale des comptes devait donc éclairer tout un chacun. Sentant probablement qu'il aurait besoin d'aide, le président avait invité le nouveau directeur de la structure, qui fut autorisé à s'exprimer. Nous retiendrons de son propos, que la nouvelle société va mieux que la précédente, que la situation reste complexe, mais que si le contexte ne se détériore pas les prévisions devraient être respectées et la société se retrouver l'équilibre.

Jacky Hénin demanda si des garanties pouvaient être amenées quant à la réalisation des opérations lourdes pour le Calaisis que sont la Turquerie et le Virval. Il fut répondu que rien ne pouvait être garanti.

De quoi inquiéter, surtout à la lecture des faits évoqués dans le rapport de la CRC. Un rapport qui vient après ceux de 2002 et 2007. Philippe Blet ne

pouvait donc ignorer que la société avait des difficultés quand il a proposé une participation au capital en 2013.

Fin 2012 une dégradation brutale et profonde de la trésorerie amène à l'adoption de mesures radicales. Le besoin de trésorerie est alors estimé à 100 millions d'euros.

Dès lors la société est obligée de mettre en place un plan de survie. Licenciement de la moitié du personnel, augmentation de capital programmée pour 25 millions, avances par les plus gros clients (Région, Département...), renégociation des prêts auprès des banques... adoption d'un plan de charges en conformité avec la réalité.

Il faut dire que le rapport relevait que « les décisions étaient validées à l'unanimité, sans aborder la question du prix, du financement... jusqu'au milieu de l'année 2012, l'information du conseil sur la situation de la société a été marquée par un optimisme excessif... ».

Et l'on voudrait que nous ne soyons pas inquiet compte tenu de la conjoncture et des incertitudes qu'elle engendre ?

Une seule chose apparaît ici évidente : les contribuables de l'agglomération se sont fait avoir de 800 000 euros. Merci qui ?

Suite de la p1

rité municipale » alors que pour les conseils généraux et régionaux, les textes précisent qu'un espace est réservé à l'expression « des groupes d'élus ». Ainsi à Calais, la majorité a déjà le bulletin lui-même, plus ce que l'opposition se voit accorder par la loi. Après tout, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Autre délibération concernant le contact avec la population, celle relative à la désignation de référents de quartiers. Bousculée par l'ensemble de l'opposition qui reprocha la désignation de copains, une non prise en compte de l'importance des quartiers (un seul référent pour le Beau-Marais)... la mairesse tenta de se rétablir par des propos... Elle fit pire que mieux en déclarant : « oui c'est vrai je connais bien 80 % de ces personnes... elles ont un peu moralement gagné avec nous... ». La messe était dite pour une opposition qui vit là le moyen, pour la majorité, de donner à des amis, compagnons, sympathisants... plus de droits que ceux qui représentent près de 48 % de la population. Seule la majorité adopta ce texte.

Deux délibérations firent encore parler d'elles. Celle relative à l'instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales soulignée par tous comme positive. Jacky Hénin ajoutant qu'il serait avisé d'utiliser les droits à disposition de la ville pour demander également l'entretien des dessus de magasins, tant à certains endroits ils sont dans un état déplorable.

Pour finir, celle relative au transfert d'un marché de papeterie d'une entreprise à une autre. C'est encore l'ancien maire qui demanda s'il ne serait pas plus judicieux d'annuler purement et simplement le marché, pour permettre à une nouvelle entité calaisienne de pouvoir y répondre. Ainsi, la force publique jouerait pleinement son rôle d'aide au développement. On va regarder fut-il répondu.

La semaine prochaine nous reviendrons sur le conseil communautaire.

Poil à gratter

Les absents n'ont pas toujours tort

En tout cas, c'est ce que pense manifestement la presse. Arrivé ½ heure avant la fin du conseil municipal pour cause de session parlementaire (ce qu'on comprend d'ailleurs fort bien...), Yann Capet a tout de même eu droit à un bel « écho côtier » pour nous expliquer que la tâche qui le retenait à Paris méritait bien cela. Idem pour Natacha Bouchart totalement absente du conseil communautaire. Moralité : mieux vaut être fort en retard ou carrément absent pour qu'on parle de vous. Et surtout, mieux vaut pas être coco car quand Jacky Hénin faisait 700 km pour revenir spécialement de Strasbourg pour être présent au conseil municipal on n'en faisait pas tout un plat...

Question de priorité

Natacha Bouchart, qui ne manque pas d'air, n'a pas hésité à railler le député sur son retard lors du conseil municipal de mercredi. Pourtant le lendemain, elle s'était carrément fait portée pâle pour le conseil communautaire. Tout comme Emmanuel Agius, Philippe Mignonnet, Pierre-Henri Dumont et maman Dumont, elle aussi conseillère communautaire rappelons-le (rien à voir avec du copinage). La raison de ces absences ? Ils avaient préféré aller applaudir le messie Sarkozy en meeting à Lambersart. Bref, entre l'ancien Président et la vie des habitants de l'agglomération, ils ont fait leur choix. Question de priorité. C'est beau des élus autant impliqués, non ?

Des nouvelles de la Majest'in

Régulièrement, nous vous donnerons ici même des nouvelles de la Majest'in chère à la municipalité. Très chère même quand on compare l'investissement (800 000 € pour l'achat de la navette fluviale), le coût de fonctionnement... au service rendu. Nous ne serions que des fabulateurs à en croire ses créateurs car la Majest'in connaîtrait un grand succès. Pourtant voici ce que nous avons pu constater : samedi 27 septembre, 10 h 25, Pont de Vic fermé pour le passage d'une navette VIDE. On n'a vraiment pas de chance. N'hésitez pas à nous faire remonter vos propres observations...



De mieux en mieux

La semaine dernière nous expliquions ici même que des agents de l'agglomération avaient eu la désagréable surprise de se voir refuser l'accès à la pompe pour faire le plein du véhicule de service. La

faute en serait un important impayé qui aurait poussé le prestataire à bloquer la prise de carburant tant que la facture ne serait pas réglée. Nous espérions alors que d'autres prestataires ne soient pas également touchés comme on nous l'avait laissé entendre. Eh bien il semblerait que ce soit le cas avec la SNCF. Celle-ci refuserait désormais (pour la même raison) les « bons bleus » permettant aux agents de se rendre en mission ou en formation sans avoir à avancer le prix du billet. Gênant ? Pas pour les têtes pensantes de l'agglomération qui ont trouvé une solution alternative : à un agent qui ne pouvait pas prendre le train pour se rendre sur son lieu de réunion, ils ont fourni une voiture de service et un autre agent pour servir de chauffeur. Deux agents et un véhicule immobilisés, ça c'est de la gestion optimisée !

Rien à déclarer

Lors du conseil municipal du mercredi 24 septembre, une délibération était à l'ordre du jour concernant l'expression de l'opposition dans le journal municipal (voir p1). Une délibération dans laquelle Natacha Bouchart accorde royalement 300 signes à l'opposition. Bien trop peu pour les socialistes et les communistes qui ont des messages à faire passer auprès de la population. Encore beaucoup trop pour la représentante du FN, Françoise Vernalde, qui de toute façon n'a jamais rien à dire. Et si elle offrait « ses » signes à ceux qui sauraient quoi en faire ?

Coup de pub

LE RUSÉ

organise un

MARCHÉ DE NOËL

GROTTES DE VELOURS

A VALKENBURG

en Hollande



Prix :

34 euros

(bus + entrée + petit déjeuner)

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2014

Départ 5 heures 30 sur le parking du bowling de Calais

Inscriptions :
à l'atelier :
au 03.21.36.39.79
ou au 06.35.58.26.58
À la section du Parti les :
Mardi et jeudi de 14
heures à 16 heures
30
Possibilité de paiement en
plusieurs fois.

